

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 —————
 REGION DU CENTRE
 —————
 DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU
 —————
 COMMUNE D'OMBESSA
 —————
 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 —————
 CENTRE REGION
 —————
 MBAM AND INOUBOU DIVISION
 —————
 OMBESSA COUNCIL
 —————
 SECRETARIAT GENERAL

DECISION MUNICIPALE N° 04 /DM/C-OMB/SPM/2023

Portant Attribution du marché de l'AAONO N° 02 du 06/03/2023 relatif à la construction d'une mini adduction d'eau potable au quartier administratif dans la Commune d'Ombessa.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OMBESSA °

Vu La Constitution du Cameroun ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu La loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ;
Vu La loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
Vu La loi 2009/11 du 10 juillet 2009 portant régime financier des Collectivités Territoriales décentralisées ;
Vu Le Décret n°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle sur les Communes, syndicats des communes et établissements communaux ;
Vu le Décret n°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort Territorial ;
Vu Le Décret N° 82/100 du 03 Mars 1982 modifiant le Décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions Communes applicables aux Agents de l'Etat relevant du code du travail ;
Vu Le Décret 20018/191 du 02 Mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement et nommant monsieur ELANGA OBAM Georges ministre de la Décentralisation et du Développement Local ;
Vu Le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu Le Décret N°2019/536 du 07 Octobre 2020 portant nomination des Préfets ;
Vu L'Arrêté n°000137/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Monsieur KEDI MOUKO Eric Fabrice comme Maire de la Commune d'Ombessa ;

Vu **Le dossier de l'AAONO N° 02 du 06/03/ 2023** relatif à la construction d'une mini adduction d'eau potable au quartier administratif dans la Commune d'Ombessa.

Vu Le procès-verbal de proposition d'attribution du **11/04/2023 de la CIPM/OMB** ;

DECIDE

Article 1^{er}: L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché suivant :

N°	ENTREPRISE	MARCHE	MONTANT HORS TAXE	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION

			(en F CFA)		
01	<p>ETS LA SOTRASOL PRESTATION DE SERVICE – COMMERCE GENERAL – IMPORT – EXPORT N°CONTR :10039 10007 00261729401 CCA-BANK AGENCIE DE MESSA BP :33192 Yaoundé Tel (237) 699 99 08 55 E-mail : sotrasols@gmail.com</p>	<p>Construction d'une mini adduction d'eau potable au quartier administratif dans la Commune d'Ombessa.</p>	<p>Lot unique</p> <p>12 539 843</p>	<p>14 953 763</p>	90 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS

- MINMAP,
- ARMP,
- Président CIPM/OMB,
- Affichage/Archives.



Fabrice KEDI MOUKO